CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

1ère REUNION DE 2009

Séance du 2 mars 2009

CG 09/1ère/I-23

PROGRAMME POUR LES COMMUNES EN MATIERE DE PATRIMOINE

—

Les politiques d'aides aux communes en matière de patrimoine répondent à l'objectif que notre Assemblée poursuit depuis leur mise en place : accompagner l'effort d'équipement de ces collectivités en répondant à l'attente des habitants.

L'intérêt de ces politiques, pour les communes, reste toujours très fort et, pour 2009, je vous propose de poursuivre nos actions sur des bases identiques à celles des années passées.

I – CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT DE SALLES A USAGES MULTIPLES ET DE REUNIONS

Notre Assemblée met en œuvre depuis 1981 une politique active de soutien aux communes pour la construction et l'aménagement de salles à usages multiples ainsi que de salles de réunions.

Conformément à l'objectif que nous nous sommes fixés, cette action permet de créer dans toutes les communes du département des conditions favorables au développement de la vie associative et culturelle.

Cette année, cette politique reste fortement sollicitée suite à la mise en place des contrats de pays.

C'est pourquoi en 2009, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **250 000 €**, et de ratifier **279 574 €** en crédits de paiement sur **l'article 2041436, sous-fonction 74.**

II – REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

Depuis de nombreuses années, notre Département développe une politique active de soutien aux communes pour leur permettre de mener à bien les opérations d'aménagement et de réhabilitation de leur patrimoine bâti.

Là encore, l'incidence des contrats de pays a encouragé la demande ce qui s'est traduit par une forte augmentation des opérations proposées par les communes, jusqu'en 2007. Nous avons ainsi consacré, à cette politique, **630 000 €** en 2001, **676 000 €** en 2002 puis **907 500 €** en 2003, **811 856 €** en 2004, **903 027 €** en 2005, **796 632 €** en 2006 pour atteindre **1 349 742 €** en 2007.

En 2008, l'installation des nouvelles municipalités s'est traduite par une pause, avec **380 887 €** engagés.

Ainsi, à l'occasion du budget primitif de 2009, et pour tenir compte des besoins exprimés, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **495 000 €** et de ratifier **689 282 €** en crédits de paiement sur **l'article 2041437**, **sous fonction 74**.

Je vous rappelle que la Commission Permanente a compétence pour attribuer ces subventions dans la limite des autorisations de programme votées par l'Assemblée.

En conclusion, je vous propose :

- d'adopter les autorisations de programme pour 2009,

- et de ratifier les crédits de paiement conformément au tableau présenté.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Construction et aménagement de salles à usages multiples et de réunions

– Adopte une autorisations de programme de 250 000 € ;

Réparations aux bâtiments communaux

– Adopte une autorisation de programme de 495 000 € ;

– Ratifie les crédits de paiement conformément au tableau suivant :

Imputations Budgétaires	**LIBELLE**	**AP A APPROUVER**	**ECHEANCIER CREDITS DE PAIEMENT**		
			2009	2010	2011
Article 2041436 **sous-fonction** 74	Construction Aménagement de salles à usages multi-ples et de salles de réunion	AP antérieures **AP 2009** : **250 000 €**	254 574 25 000	155 000 150 000	40 000 75 000
	Crédits à ratifier		**279 574**		
Article 2041437 **sous-fonction** 74	Réparations aux bâtiments com-munaux	AP antérieures **AP 2009** : **495 000 €**	639 282 50 000	514 870 305 000	70 000 140 000
	Crédits à ratifier		**689 282**		

Adopté à l'unanimité.

Le Président,